

Département de la Moselle

Arrondissement de BOULAY

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 19 juillet 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames, Thierry UJMA, Patrick PIERRE, Roselyne DA SOLLER, Christine THIEL, Denis BUTTERBACH, Franck ROGOVITZ, Jean-Claude BRETNACHER, Vice-présidents

Membres en fonction : 10

Membres présents : 8

Dont représentés : 0

Membres absents : 2

POINT n°1 : Lignes de covoiturage 2024/2025 Boulay – Metz/COVOIT'ICI

Le Président indique que la société ECOV développe depuis plusieurs années sur le territoire les lignes de covoiturage entre Boulay et Metz et entre Boulay et Bouzonville. Le contrat pour la ligne Boulay – Metz arrivant à échéance, il y a lieu de le renouveler.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *De valider le renouvellement du contrat avec la société ECOV pour la mise en service du dispositif expérimental d'aide au covoiturage spontané – ligne Boulay-Metz COVOIT'ICI et ce pour un montant de 99.998 € HT soit 119.998 € TTC,*
- 2) *De valider la convention de versement des indemnités de covoiturage pour un montant maximal de 10.000 €,*
- 3) *De valider la convention relative à l'usage de la marque COVOIT'ICI à des fins de communication,*
- 4) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°2 : Prolongation de contrat de mise à disposition d'un agent de déchetterie et création de poste.

Le Président indique que la communauté de communes avait accepté la mise à disposition d'un salarié de l'ESAT de Creutzwald géré par l'APEI en la personne de Jordan KAZMAREK en tant qu'agent de déchetterie. L'objectif de l'association est de permettre l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Après une année de mise à disposition, il s'avère que l'agent a donné satisfaction afin de permettre son intégration dans les effectifs de la communauté de communes, la mise à disposition sera prolongée jusqu'au 30 septembre et un contrat à durée déterminée d'un an lui sera proposé à compter du

1^{er} octobre 2024. Cet agent sera mis à disposition de la commune d'HARGARTEN aux Mines pour une durée de 7h/semaine.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENTA L'UNANIMITE

- 1) De prolonger la convention de mise à disposition de M. KAZMAREK à la CCHPB par l'APEI jusqu'au 30/09/2024,
- 2) D'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition entre la CCHPB et la commune de Hargarten à compter du 1^{er} octobre 2024 à concurrence de 7h/semaine,
- 3) De créer un poste d'adjoint technique à raison de 35h/semaine à compter du 1^{er} octobre 2024,
- 4) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Convention d'occupation du domaine public – aire de covoiturage de Varize – La P'tite Basse-Cour de Condé-Northen.

Le Président indique que la P'tite Basse-Cour de Condé-Northen a sollicité la mise en place d'un distributeur œufs et viande de poulet sur l'aire de covoiturage de Varize.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENTA L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser l'installation d'un distributeur viande et oeufs sur le parking de covoiturage de Varize par la P'tite Basse-Cour de Condé-Northen,
- 2) De fixer la durée de la convention à 3 années à compter de la signature de celle-ci,
- 3) D'autoriser le Président, ou toute personne qu'il jugera bon de déléguer, à signer la convention d'occupation du domaine public,
- 4) De fixer le montant de la redevance d'occupation à 30 € par an
- 5) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Liste des sponsors – salon du livre Boulay Bouq'in des 29 et 30 juin 2024.

Le Président indique que le salon du livre a été sponsorisé par un certain nombre d'entreprises locales. Il y a lieu d'en accepter la liste et de l'autoriser à encaisser les versements effectués par ces entreprises.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENTA L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à encaisser les sommes versées par les entreprises suivantes au titre du sponsoring de l'événement Boulay Bouq'in à savoir :

- La SIB : 1500 €
- SOGEA Environnement : 1000 €
- Décor Habitat : 1000 €
- Villa Beausoleil – STEVA : 2000 €
- TLE : 500 €
- Blossom : 500 €
- Laglasse : 500 €
- Super U : 1000 €
- SEE : 2000 €
- BOREAS : 500 €

- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Convention triennale cantine à 1€ - ASP

Le Président indique qu'il y a lieu d'établir une nouvelle convention triennale avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) dans le cadre de la tarification sociale des cantines dite « cantine à 1€ » avec une date d'effet au 1^{er} septembre 2024. De plus, afin de prétendre à la bonification de 1€ supplémentaire, il convient d'ajouter l'avenant EGAlim à la convention.

Grille de tarification applicable :

Écoles	1 ^{ère} tranche (QF inf. ou = à 1000)	2 ^{ème} tranche (QF de 1001 à 1300)	3 ^{ème} tranche (QF sup. à 1300)
Écoles maternelles	1 €	2€50	3€70
École élémentaire	1€	2€70	4€30

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention triennale pour la mise en place de la tarification sociale des cantines sur le territoire communautaire avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) avec une date d'effet au 1^{er} septembre 2024,
- 2) D'autoriser le Président à signer l'avenant EGAlim n°1,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Dispositif d'aide communautaire au développement économique – Point R (Boulay) et EEFI+ (Velving)

Le Président indique que deux demandes de subventions sont parvenues à la communauté de communes dans le cadre du dispositif d'aide au développement économique. Il s'agit de la société Point R de Boulay et EEFI+ de Velving. La première demande (Point R) porte sur un montant subventionnable de 8016,16 € HT soit 2404,85 € de subvention (Bonus Ville de Boulay de 1801,62 €). Par ailleurs, la création de deux emplois à durée indéterminée à 25/35^{ème} permet de compléter la subvention 2 X 714,28 € soit 1428,56 €. Pour la seconde demande (EEFI+), la demande porte sur un investissement de 4962,30 € HT, la subvention proposée est donc de 992,46 € auxquels s'ajoutent deux créations d'emploi pour des CDI à 28h/semaine soit 1600 €.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer à la société Point R au titre des travaux une subvention de 2404,85 € et 1428,56 € au titre de la création d'emploi ainsi que 1801,62 au titre du Bonus Ville de Boulay,
- 2) D'attribuer à la société EEFI+ au titre de l'investissement une subvention de 992,46 € et 1600 € au titre des emplois créés.
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,